

## FRONTIÈRES ET SEUILS DE LA SURDITÉ

**Pierre Guitteny**

Les frontières linguistiques ne sont pas toujours évidentes – au sens étymologique : certaines différences ne sont pas toujours reconnues pour telles, mais classées par exemple dans les registres sociaux ou médicaux. Comment un ‘handicap’ pourrait-il être porteur de différence culturelle ? Et pourtant, l’originalité de la langue des signes – la langue par gestes développée par les personnes sourdes – pose de nombreuses questions, tant aux linguistes qu’aux socio-linguistes : d’abord quelles sont les caractéristiques d’une langue visuo-gestuelle – face au primat ‘traditionnel’ de l’oralité parmi les critères de reconnaissance des langues ? Ensuite comment se conjuguent – ou s’opposent – une langue orale dominante et une langue gestuelle minoritaire ? Et, plus philosophiquement, quels sont les liens entre culture nationale et culture d’une minorité non territorialisée, entre culture et médecine, entre frontières et normes ?...

Il peut paraître incongru de parler de frontière linguistique à propos de la situation des personnes sourdes. Ne s’agit-il pas là d’une question d’abord médicale – et la prévention de certaines maladies, par exemple, durant la grossesse, diminue effectivement le nombre de surdités de naissance ? Ne s’agit-il pas ensuite d’une question de solidarité nationale, à travers tous les systèmes d’aide aux personnes handicapées, de ‘compensation’ du handicap, et autres palliatifs ? Et pourtant, face à ces logiques des ‘bien-portants’, les sourds eux-mêmes revendiquent une place toute différente, une reconnaissance en termes d’identité, de culture, de langue.

Définir la place des personnes sourdes en termes de frontières peut ainsi éclairer leurs propos, et les malentendus fréquents entre ce que souhaitent ces personnes et les réponses de la société. Et l’on s’aperçoit alors que la frontière n’est pas qu’une question juridique : elle est liée à de nombreuses représentations, consciemment ou inconsciemment intériorisées, à des normes, des modèles. Et ceux qui ne correspondent pas, ou pas tout à fait, à ces modèles, se trouvent relégués aux frontières sociales...

### **Surdité et langue des signes**

La surdité, au delà des causes ou explications médicales, révèle nombre de spécificités, de particularités notables...

## Identités

Le propre de la surdit  (de naissance) est de donner   percevoir le monde uniquement par images – ou principalement (les sensations kinesth siques ou olfactives jouent un r le moindre). Et cette perception visuelle est porteuse d’une appr hension particuli re du monde. Les  tudes commencent   se d velopper   ce sujet, depuis celles de Bernard Mottez – un des premiers sociologues   r pandre la notion de communaut  linguistique des sourds, jusqu’aux publications d’Yves Delaporte, Beno t Virole, etc. Les sourds d veloppent une acuit  visuelle bien plus d velopp e que celle des entendants, et per oivent une myriade de d tails qui passent inaper us   ceux qui se reposent sur leurs oreilles. Merleau-Ponty, dans la *Ph nom nologie de la perception*, appelle cela la constitution d’un monde propre : il ne s’agit pas seulement d’une diff rence physique – et la seule mesure audiom trique, m me si elle est exacte, ne peut rendre compte de la vie – mais d’une diff rence radicale, diff rence de structuration cognitive, diff rence de perception du monde – osons le mot, d’identit .

Cette identit  particuli re, d’ailleurs, se refl te dans de nombreux livres sur la surdit  : Oliver Sacks a  crit *Voyage au pays des sourds*, Jean Gr mion : *La plan te des sourds*, Marie Landon : *Mon royaume est silence*, Yves Grosrichard et Pierre Saurat, *Le monde des sourds-muets*, etc. Elle se r v le  galement dans l’imaginaire des sourds. Ainsi, une  le est c l bre dans l’histoire des sourds – Martha’s Vineyard – dont l’isolement, il y a quelques si cles, avait provoqu  le nombre important de croisements g n tiques ; et pr s de la moiti  de la population de cette  le  tait constitu e de personnes sourdes. Toute la soci t , sur cette  le,  tait donc organis e en fonction de cette particularit  – par exemple tout le monde s’exprimait en langue des signes.

L’on se construit, en g n ral, sur le mod le – ou tout au moins sur l’influence de ses parents (et au del , de sa r gion, de son milieu, de sa langue...). L , une diff rence microscopique (en g n ral au niveau des cellules cili es de la cochl e) rend l’enfant radicalement diff rent de ses parents – qu’ils le veuillent ou non, qu’ils cherchent   le cacher ou non. Au del  des questions psychologiques ou  thiques, d’ego plus ou moins surdimensionn , d’acceptation de la diff rence ou de soci t  normalis e, la question   laquelle se heurtent ces parents est bien celle de l’identit  – celle de l’enfant, mais  galement par contrecoup la leur propre : comment  tre parent, comment tenir son r le de parent lorsque l’enfant n’est pas   son image ? Doit-on forcer l’enfant   imiter des habitudes, un mode de vie qui ne lui correspond pas ? Ou les parents doivent-ils changer de mode de vie pour permettre   l’enfant d’ tre   son aise ?

Ainsi, beaucoup de sourds de naissance ont une image assez n gative de leur famille – n’ayant eu qu’une communication tr s limit e dans le cadre familial, et consid rent que le monde des sourds est leur vraie famille. C’est pourquoi foisonnent les associations de sourds, et pourquoi ceux-ci, d s qu’ils le peuvent, se lib rent de leur travail pour se retrouver et  changer, de longues heures, en langue des signes. Certaines associations de parents d’enfants sourds et certains professionnels de la surdit  s’ l vent contre cet  tat de fait, parlant de ‘ghettoisation’ ; et cela se traduit, r guli rement, par diverses mesures  ducatives visant ‘l’int gration’ – pour leur bien... A l’inverse, dans la communaut  des sourds, ceux qui ont l’aura la plus grande, ceux qui sont le plus  cout s, voire envi s, sont les sourds de familles sourdes : lorsque les g n rations de sourds se succ dent. Ils pr sentent l’image de ‘purs sourds’, d tenteurs d’une culture fine et riche, d’une langue des signes de r f rence – le mod le du ‘pays des sourds’.

## La langue des signes

La langue d velopp e par les sourds, la langue des signes, est le reflet de cette structuration cognitive particuli re : cette langue est purement visuelle, permettant d’exprimer tout concept, tout  nonc  dans le cadre gestuel d’une expression en trois dimensions. Les critiques qui ont

circulé, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur cette « langue des singes », cette « expression corporelle » qui ne pouvait être une langue ont été balayées par les études linguistiques – développées surtout à partir des années 1970 : la langue des signes est bien une langue, à part entière. Les recherches linguistiques actuelles, comme celles de Christian Cuxac (Paris VIII), révèlent petit à petit toute la finesse, la complexité et l'originalité de cette langue.

Mais cette langue a été la cause de bien des rejets : comment une expression par gestes pourrait-elle équivaloir à la noblesse – et aux prérogatives – d'un verbe oral ? Comment une structure linguistique qui ne suit pas l'ordre canonique des langues dominantes pourrait-elle être reconnue ? Comment une expression qui donne à voir les émotions et les sentiments pourrait-elle remplir un des premiers rôles attribués à la langue : cacher ce qui peut être choquant, voiler la crudité ? D'ailleurs, déjà Aristote écrivait que l'intelligence passe par l'ouïe... C'est pourquoi la langue des signes a longtemps été interdite dans les écoles spécialisées, au profit d'une 'rééducation' orthophonique – les sourds âgés racontent que les professeurs frappaient d'un coup de règle les mains des élèves qui s'exprimaient en langue des signes... De telles brimades ont été aussi subies par les locuteurs de langues régionales (voir par exemple l'article de Laurent Puren dans le numéro 1 de *Glottopol*).

Et la frontière idéologique ainsi délimitée entre langue 'noble' et langage gestuel a pu avoir des incidences sur la langue des signes elle-même : les établissements spécialisés ne parvenant pas à faire disparaître totalement la langue des signes, malgré les interdictions et les brimades, ont cherché à la détourner à leur fin. Ainsi, dans de nombreuses écoles, les enseignants et éducateurs pratiquaient un pidgin entre français et langue des signes, utilisant les signes selon la grammaire du français – ce que l'on appelle le 'français signé'. Ce dernier produit des énoncés souvent ambigus pour un locuteur de langue des signes, et a contribué aux résultats souvent faibles des établissements spécialisés (les rapports officiels parlent de 80 % d'illettrisme chez les sourds de naissance !). Ainsi, la primauté d'une langue peut donner des résultats exactement contraires au but recherché – l'idéologie est à ce prix.

### **Sans-frontière**

Paradoxalement, la surdité, qui isole le sourd dans une société d'entendants, est source de rencontres internationales sans limites. La grammaire de la langue des signes étant à peu près universelle et les processus de création lexicale étant identiques, les différences entre les langues des signes des différents pays n'empêchent pas les rencontres et échanges – ces différences nécessitent juste un petit temps d'adaptation. D'ailleurs, comme les sourds d'une ville ou d'une région aiment à se retrouver le plus souvent possible, ils apprécient également les rencontres internationales qu'ils organisent régulièrement. Une des dernières en date, organisée à Washington, rassemblait des sourds de plus de soixante pays...

Ainsi une particularité qui, dans un pays, est source d'isolement, voire d'exclusion, peut au contraire, à l'échelle mondiale, être source d'échanges, de rencontres, de liberté. Une particularité interne, non reconnue – ou non prise en compte au niveau politique, au niveau d'une *polis*, se trouve être à une échelle supérieure le motif et le moyen de partage, de dissolution des frontières, là où les frontières politiques et linguistiques enferment, isolent, empêchent la rencontre.

D'ailleurs certains pays, plus soucieux des différences ou plus à l'écoute des identités communautaires – comme les Etats-Unis ou les pays nordiques, ont mis en place divers systèmes, diverses organisations qui facilitent la participation sociale des personnes sourdes : présence d'interprètes dans tous les meetings, dans toutes les administrations, développement du sous-titrage ou des panneaux d'annonces visuelles, etc. La surdité est donc bien, notamment, une question d'ordre politique – comme beaucoup de questions liées aux frontières...

## Frontières et seuils

Si la surdit  est porteuse de diff rences, de fronti res, elle est aussi l'objet de tentatives pour briser ces fronti res, pour transformer ces fronti res en seuils...

### Passage impos 

La premi re mani re de briser une fronti re est de ne pas reconnaître l'alt rit . Et cela a  t  longtemps la situation des sourds. Ainsi la volont  d'assimilation, de 'r ducation', de normalisation, s'est impos e au monde des sourds   la fin du XIX<sup>e</sup> si cle. Pris   la fois par l'importance grandissante du pouvoir m dical – ce que Michel Foucault nomme le 'bio-pouvoir' (1997) – et la volont  politique d'unit  autour de la langue fran aise, les sourds ont subi l'oppression de l'interdiction de la langue des signes dans tous les instituts sp cialis s. Et tous les sourds adultes qui y travaillaient, comme professeurs,  ducateurs ou directeurs ont  t  mis   la porte, de peur qu'ils ne 'contaminent' les enfants sourds, qu'ils ne leurs transmettent cette langue. Cette volont  d'assimilation s'est traduite par la mise au point d'une multitude de m thodes visant   rendre les sourds les plus   l'image possible des entendants : m thodes pour apprendre   oraliser,   lire sur les l vres... Elle a consist   galement en diff rentes exp riences m dicales, tentant par tous les moyens de rendre ces enfants 'normaux'.

De nos jours, le r ve m dical d'un corps parfait, ce mod le de r f rence continue    tre impos  aux sourds : sous la pression des m decins – et des laboratoires – de plus en plus d'enfants sourds, ou plut t de b b s, sont op r s. On leur glisse dans l'oreille interne un implant cochl aire : quelques  lectrodes cens s les rapprocher du monde de l'audition, du monde normal. Bien s r, face   la finesse et   la complexit  de l'appareil auditif (35000 cellules cili es, par exemple), de tels implants sont un  l phant essayant de jouer du Mozart au piano : quelques vagues bruits qui r sonnent dans la t te de ces enfants, un brouhaha sans grande signification. Et l  encore des enfants sont morts (l'an dernier, la FDA am ricaine a publi  un bulletin d'alerte...) – mais que vaut la vie d'un sourd face aux progr s de la m decine et   'l'espoir' – impos  – d' tre un jour comme les autres ?

Une fronti re est notamment d finie par le centre du territoire ainsi d limit , par le mod le mis en avant, pr n  comme r f rence. Et d limiter des fronti res, c'est aussi vouloir que tous ceux qui appartiennent   cette limite rentrent dans le moule, dans la norme. D'ailleurs, se trouver  loign  de ce centre, de cette r f rence, est dit se trouver aux marges, aux fronti res – situation toujours ambigu  et suspecte : ne pas  tre tout   fait 'comme nous' n'est pas normal. Et cela se traduit, selon les  poques, par l'exigence de rendre l'autre comme soi (appareillages, implants...), ou de supprimer la diff rence – ou tout au moins sa visibilit  (interdiction de la langue des signes).

### Partages

Face   ce qui est ressenti comme une oppression, une injustice, une exclusion, de nombreux sourds ont souhait  t moigner de leur vie, de leurs sentiments, de leurs revendications. Et ce depuis longtemps : d j  Pierre Desloges, en 1779, publie un opuscule, *Observations d'un sourd et muet...* ; Fran ois Guillemont, dit Benjamin, diffuse en 1836 son *Histoire du sourd-muet Benjamin  crite par lui-m me* ; Jean Massieu  crit son autobiographie parue en 1838 dans la *Revue du Nord* ; Ferdinand Berthier avait commenc    composer ses *M moires d'un sourd-muet*, mais le manuscrit a disparu... Et cette tradition se perp tue : Emmanuelle Laborit, par exemple, a publi  en 1994 son t moignage intitul  *Le cri de la mouette*, et en 2002, la collection Terre humaine a  dit  le t moignage d'Armand Pelletier : '*Moi, Armand, n  sourd et muet...*'..

Les sourds cherchent ainsi   faire entendre leur voix – ou plut t leurs gestes (le vocabulaire est bien le reflet d'une appr hension du monde !). Tous ces  crits se veulent l'expression

d'une différence et la demande du respect de cette différence. Un certain nombre d'entre eux dénoncent également leur souffrance : la pièce de théâtre *Les enfants du silence* montre la force de ce rejet, tellement intériorisé qu'il devient, pour celui est exclu, volonté de s'exclure davantage et l'impossibilité, ou la très grande difficulté, à accepter la main tendue d'un 'opresseur' (d'un entendant). D'ailleurs, les études menées sur le monde des sourds, comme celles de B. Mottez ou Y. Delaporte, dévoilent diverses attitudes communes dans le monde des sourds vis-à-vis des entendants : parfois un certain complexe d'infériorité (tous leurs professeurs étant entendants, et la plupart des sourds étant limités à des métiers manuels) et une grande méfiance (l'entendant étant celui que l'on ne comprend pas toujours, celui qui prend des décisions sans que l'on puisse intervenir...).

Malgré cela, beaucoup de sourds souhaitent faire partager leur expérience, faire toucher du doigt aux entendants leur vie, leur langue, leur monde. Un exemple, lors de la dernière Journée mondiale des sourds : à Toulouse, une association de sourds avait installé en plein centre ville, Place du Capitole, une grande tente à l'entrée de laquelle tous les entendants étaient priés de mettre un casque, puis devaient défiler dans divers espaces où étaient reconstitués différents moments significatifs de la vie quotidienne d'un sourd. Bien sûr, une telle expérience ne peut permettre de comprendre pleinement un monde autre, et quelques minutes ne suffisent évidemment pas pour apprendre une langue... Cependant, il est notable que faire partie d'une minorité – qui plus est d'une minorité dont les particularités ne sont pas toujours reconnues, voire sont niées – peut pousser à vouloir lever les barrières, et souhaiter la rencontre.

## Passages

Certaines situations appartiennent à ces seuils, à ces espaces ténus qui permettent le passage d'un pays à l'autre. Ainsi, les enfants entendants de parents sourds ont toujours eu une place particulière dans la communauté des sourds : à la fois entendants (et donc quelque peu suspects, différents), et à la fois élevés par des parents sourds (possédant donc en général la langue des signes comme langue maternelle, connaissant de l'intérieur le monde des sourds, permettant d'ailleurs souvent de faire le lien avec le reste de la famille entendante). Et pendant longtemps, les enfants entendants de parents sourds étaient les interprètes attitrés des sourds dans toutes les situations nécessitant une communication entre sourds et entendants.

Une autre catégorie a longtemps tenu une place de 'médiateurs' : les malentendants – ceux qui sont trop en difficulté pour rester dans le cursus scolaire 'normal', mais dont les restes auditifs permettent une élocution plus aisée. Ceux-ci étant souvent les meilleurs éléments (scolairement) des instituts spécialisés servaient souvent – et servent parfois encore – de 'médiateurs' entre les professeurs ou autres professionnels ne connaissant pas la langue des signes et les sourds profonds. Ils ont également longtemps tenu le rôle d'interprète dans des lieux comme le tribunal, les services sociaux, etc.

Plus récemment, parallèlement au combat des sourds pour la reconnaissance de la langue des signes, une nouvelle catégorie d'intermédiaires est apparue : les interprètes professionnels. En effet, face au faible niveau de ceux qui tenaient jusque là ce rôle et aux exigences de plus en plus importantes des sourds souhaitant intégrer des formations de plus haut niveau, diverses formations universitaires ont été mises en place afin de multiplier le nombre d'interprètes qualifiés – avec les mêmes exigences que les interprètes de langues orales. Ces interprètes professionnels ont toutefois une place différente des malentendants ou enfants de parents sourds : ils ne font pas vraiment partie du 'monde des sourds' ; ils sont, pour parler trivialement, des 'pièces rapportées' ; ils n'ont pas la connivence de ceux que leur situation familiale ou médicale inclut dans la communauté. Aussi, tout en étant souhaités et sollicités, les interprètes professionnels sont toujours quelque peu à distance, même s'ils connaissent le monde des sourds sur le bout des doigts – si l'on peut dire.

## Frontières et normes

Si la situation des sourds interroge les sourds eux-mêmes – et ceux qui les côtoient, elle interroge également l'autre 'monde', ceux qui s'érigent en norme...

### La surdit  dans l'imaginaire collectif

La litt rature, la philosophie, le cin ma transmettent diverses images de la surdit , divers *a priori* quant   la vie de ces personnes (Jouannet, 1999). La premi re image, peut- tre la plus traditionnelle, est celle de l'idiotie, de la limitation intellectuelle (li e   l'absence d'expression orale) – d'ailleurs, la 'stupidit ' est li e   la 'stupeur' : la bouche qui ne peut  mettre un son.   Sparte, d'apr s les lois de Lycurgue, les sourds, mis au nombre des infirmes,  taient pr cipit s du haut de la roche Tayg te dans les eaux du Barathre. Tout en  tant moins cruel, le Code Justinien, du VI  si cle, ne leur permettait de disposer ni de leur personne, ni de leurs biens. Comme les idiots et les ali n s, des curateurs leur  taient impos s pour la gestion de leurs affaires. Ainsi, Alain de Lille conclut que les sourds-muets sont *non intelligentes* (*Discintiones*, P.L. 210 : 965). En 1868 encore, le sourd-muet illettr  ne pouvait faire aucune esp ce de testament (Truffaut, C.H.S. : 1-3). Et plusieurs t moignages montrent, par exemple, des sourds d poss d s de leur h ritage parce que sourds (Variot, 1980). Ce n'est qu'au XII  si cle que les sourds eurent le droit de se marier – quoique, encore en 1842, le tribunal de Castel-Sarrasin interdit   Marguerite L. de se marier parce qu'elle est sourde (Berthier, 1868 : 230 ; Truffaut, C.H.S. : 7-3 & 8-3). Et face aux tribunaux, les sourds sont longtemps consid r s comme irresponsables – et donc non coupables (B bian, 1826 : 44, Berthier, 1838 : 35).

Dans cette optique, de nombreux jugements n gatifs sont prof r s   propos des sourds. Ainsi Sicard  crit : « Le sourd-muet, avant son  ducation, n'est qu'un animal farouche et malfaisant. » (Berthier, 1838 : 39) En 1836, on pouvait lire dans un manuel de m decine l gale : « Les sourds-muets qui n'ont re u aucune  ducation, dont les facult s sont rest es sans d veloppement, doivent  tre assimil s aux idiots. R duits   une sorte d'instinct animal, enclins, comme les idiots et les imb ciles,   la col re,   la jalousie,   la fureur. » (*L'ami des sourds-muets*, t. 2, 1839-40 : 72 ) Ou encore, le docteur Calmeil  crit : « Sous une forme humaine, les idiots le c dent, par la nullit  de l'intelligence, des passions affectives, des mouvements instinctifs, aux animaux les plus stupides et les plus born s. La physionomie stupide des idiots, leur ext rieur sale et repoussant exprime le dernier degr  de la d gradation humaine. » (*Ibid*) Ainsi, « Si on dit qu'il est un sauvage, on rel ve encore sa triste condition. »,  crit Sicard (1803 :VI-VII) Et pour conclure : « Tout le monde sait que les sourds-muets sont des  tres inf rieurs   tous  gards : seuls les professionnels de la philanthropie ont d clar  que c' taient des hommes comme les autres. » (R gnard, 1902 : 3) Charles Richet, prix Nobel de m decine, publia, en 1919, sa *S lection humaine* : «   force d' tre pitoyables, nous devenons des barbares. C'est barbarie que de forcer   vivre un sourd-muet, un idiot, un rachitique... Ce qui fait l'homme, c'est l'intelligence. Une masse de chair humaine, sans intelligence humaine, ce n'est rien. Il y a de la mauvaise mati re vivante qui n'est digne d'aucun respect ni d'aucune compassion. Les supprimer r solument, ce serait leur rendre service, car ils ne pourront jamais que tra ner une mis rable existence. » (Leuprecht, 1999 : 488)

Au niveau philosophique,   la suite d'Aristote ou de Hobbes, Kant  crit que « les sourds de naissance, qui sont contraints, de ce fait m me, de demeurer  galement muets (priv s de langage), ne peuvent jamais parvenir   davantage qu'  un *analogon* de la raison [...] ils n'acc dent jamais   de v ritables concepts... » (1798 : 94) M me l'*Encyclopaedia Universalis* note : « Ceux dont l'infirmit  a  t  pr coce souffrent de difficult s du raisonnement et de la

pensée abstraite<sup>1</sup>... ». Cette image négative de la surdit  n'a pas encore totalement disparu. Ainsi, par exemple, dans le Code de la route, l'arr t  du 7 mai 1997 note que le 'sourd' est une 'affection', joli lapsus, puis que le sourd profond est particuli rement susceptible 'd'arri ration mentale' !

A l'inverse, des images positives de la surdit   maillent les  crits depuis longtemps. F. Berthier note : « Chez les  gyptiens, au contraire, chez les Perses surtout, leur destin e  tait l'objet de la sollicitude religieuse du peuple. On regardait leur infirmit  comme un si ge visible de la faveur c leste<sup>2</sup>. » (1840 : 5-7) Sans aller jusque l , la Bible montre une attitude bienveillante   leur  gard : « Tu ne maudiras pas un muet et tu ne mettras pas d'obstacle devant un aveugle... » (L v 19,14) ou encore : « Ouvre la bouche en faveur du muet, pour la cause de tous les abandonn s ; ouvre la bouche, juge avec justice, d fends la cause du pauvre et du malheureux » (Pr 31,8-9). Jean Chrysostome et J r me affirment que les sourds sont dot s de raison et qu'on peut communiquer avec eux par signes gestuels. J r me pr tend m me qu'on peut leur enseigner les  vangiles par signes (P.L. 138 : 349). Augustin, dans sa correspondance avec J r me, parle d'une famille sourde tr s respect e de la bourgeoisie milanaise. Il affirme m me que leurs gestes forment les mots d'une langue (Moody, 1998 : 18). L'int gration des sourds au Moyen  ge semble peu probl matique : travail manuel dominant, structures villageoises favorisant la solidarit , illettrisme r pandu, place d velopp e des manifestations gestuelles (Saint-Loup et al., 1997 : 206). Ainsi, les moines devant respecter le silence avaient d velopp , d s le X<sup>e</sup> si cle, tout un corpus de gestes pour communiquer. Ces gestes, tout en n' tant pas   proprement parler une langue, comme la langue des signes, ont pu se d velopper au point que G rard de Cambrai, d nant avec les B n dictins de Cantorb ry, s' tonna de leur 'gesticulation' effr n e : ils se m tamorphosaient en pipelettes gesticulantes (*Ibid.*)... G rard de Cambrai conclut que dans ce cas, il vaut mieux parler !   partir du XII<sup>e</sup> si cle, les gestes vont de nouveau  tre l'objet d'attentions plus pouss es, parfois positivement, comme lorsqu'ils seront  tudi s dans le cadre liturgique, parfois n gativement : attach s   de mauvaises m eurs ou   des h r sies Certains proc s-verbaux d'inquisition notent que les Vaudois communiquent entre eux par des signes des doigts (Merlo, 1977 : 150). Dans les Miroirs des princes ou des pr dicateurs, les trait s de formation des novices, la litt rature morale des clercs, les trait s de discipline scolaire, les r cits des gestes chevaleresques, un grand nombre de gestes sont d taill s. Cette profusion a d'ailleurs pu faire l'objet de plaisanteries, comme le montre le dialogue par signes de Thaumaste et de Panurge (*Pantagruel*, ch. XIX). Dans la farce de 'Mimin le goutteux et les deux sourds', par exemple, le comique porte sur l'incompr hension entre sourds et entendants, mais les sourds sont pr sent s comme intelligents et malins (Tissier, 1989 : 61s.). Cette farce se termine par la sentence : « Il n'est point de plus mauvais sourds que ceux qui ne veulent ouyr. » Plus tard, L onard de Vinci  crit dans le *Trait  de la peinture* : « Ceux-l  seraient bien enseign s qui imiteraient les mouvements des muets qui parlent avec le mouvement des mains et des yeux et des sourcils et de toute leur personne, dans leur volont  d'exprimer le concept de leur  me. » (ch. XIV) Montaigne t moigne  galement, dans ses *Essais*, que les sourds sont habiles   s'exprimer entre eux par gestes : « Nos muets disputent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ai vus de si souples et form s   cela qu'  la v rit , il ne leur manque rien   la perfection de se savoir faire entendre. » (L.II, ch. XII)

<sup>1</sup> Article de C. Veil, C. Barat, M. Girault, M. Sabli re et M.L. L vy ( dition sur c d rom 1998).

<sup>2</sup> Cette affirmation est r guli rement reprise depuis Berthier, mais sans r f rences pr cises, comme par le Minist re de l' ducation nationale : « Le regard de la soci t  sur les sourds a  t  tr s fluctuant selon les  poques et les civilisations. Ils ont pu  tre l'objet de sollicitude dans les civilisations perse et  gyptienne ou consid r s comme in ducatibles et rejet s   Sparte et Ath nes... » : Minist re de l' ducation nationale, *Handiscol*, Guide pour les enseignants qui accueillent un  l ve sourd, Avril 2000.

De même, parmi les philosophes présentant une image positive de la surdit , Leibniz  crit : « Ces gens n s sourds et muets peuvent aller plus loin qu’ on ne pense [...] Les hommes sont bien n gligents de ne prendre pas une exacte connaissance des man res de penser de telles personnes. » (1885,  d. 1993 : 108) D j , Porphyre notait dans le *Trait  de l’abstinence* : « N’ est-il pas absurde de d terminer qu’ un  tre est dou  de raison ou ne l’ est pas selon que son parler est intelligible ou non, qu’ il reste muet ou qu’ il a un langage ? On refuserait ainsi la raison au dieu qui est au-dessus de tout et aux autres dieux parce qu’ ils sont muets. Mais les dieux r v lent leur pens e tout en restant muets... » (III, 5, 3-5). Platon remarquait : « Si nous n’ avions point de voix ni de langue et que nous voulussions nous montrer les choses les uns aux autres, n’ essaierions-nous pas, comme le font en effet les muets, de les indiquer avec les mains, la t te et le reste du corps ? » (*Cratyle*, 422d). Pour Descartes, « C’ est une chose bien remarquable qu’ il n’ y a point d’ hommes si h b t s et si stupides, sans en excepter m me les insens s, qu’ ils ne soient capables d’ arranger ensemble diverses paroles, et d’ en composer un discours par lequel ils fassent entendre leurs pens es ; et qu’ au contraire il n’ y a point d’ autre animal, tant parfait et tant heureusement n  qu’ il puisse  tre, qui fasse le semblable. Ce qui n’ arrive pas de ce qu’ ils ont faute d’ organes, car on voit que les pies et les perroquets peuvent prof rer des paroles ainsi que nous, et toutefois ne peuvent parler ainsi que nous, c’ est- -dire en t moignant qu’ ils pensent ce qu’ ils disent ; au lieu que les hommes qui,  tant n s sourds et muets, sont priv s des organes qui servent aux autres pour parler, autant ou plus que les b tes, ont coutume d’ inventer d’ eux-m mes quelques signes par lesquels ils se font entendre   ceux qui  tant ordinairement avec eux ont loisir d’ apprendre leur langue. » (*Discours de la m thode*, V). Diderot est all  plus loin, puisqu’ il a rencontr    plusieurs reprises des sourds et a relat  ses  changes dans sa *Lettre sur les sourds et muets*. Il note d’ ailleurs : « ...on parviendrait   substituer aux gestes   peu pr s leur  quivalent en mots ; je dis   peu pr s, parce qu’ il y a des gestes sublimes que toute l’  loquence oratoire ne rendra jamais. » (1751,  d. 2000 : 18-19).

## Fronti re et politique

Les mesures politiques prises vis- -vis des handicap s en g n ral et des sourds en particulier sont le reflet de l’  volution de ces conceptions. Fin XIX me si cle est cr e la Classification internationale des maladies (CIM). C’ est un mod le biom dical traditionnel, d’ orientation  tiologique : ‘ une cause, une maladie, un traitement ’. Mais ce mod le ne rend pas compte du fait que certaines maladies gu rissent en laissant des s quelles parfois tr s importantes (poliomy lite), ou qu’ on parvient   r duire les manifestations d’ une maladie d’  tiologie encore inconnue (comme pour les maladies mentales). Et ce mod le ne rend  videmment pas compte des situations de handicap.

Les Nations Unies lancent en 1975 la D claration des droits des personnes handicap es ; puis proclament l’ ann e 1981 ‘ ann e internationale des personnes handicap es ’. L’ OMS  labore un mod le diff rent : le manuel de classification des cons quences des maladies, qui substitue au mod le curatif un mod le r adaptatif. Cela aboutit en 1980   la CIDIH. Le sch ma de Philip Whood, qui y est d velopp , distingue trois niveaux : le niveau l sionnel (les d ficiences), le niveau fonctionnel (les incapacit s) et le niveau situationnel (le d savantage social). Mais ce mod le individuel met toujours l’ accent sur la personne handicap e, sans possibilit  de viser un changement social.

Parall mement   ce mouvement, se d veloppe un mouvement international des personnes handicap es. L’  mergence de l’ *Independent Living Movement* aux Etats-Unis (mouvement de vie autonome) remonte   une trentaine d’ ann es. A l’ Universit  de Berkeley, un service est cr e en 1973 pour fournir une assistance personnelle   trois  tudiants handicap s, leur permettant ainsi d’ obtenir des dipl mes universitaires. Ces trois  tudiants,   la fin de leurs  tudes, cr erent un service d’ assistance personnelle pour personnes handicap es (logement,



transport, assistance personnelle, accessibilité, et conseil par les pairs). De tels centres furent créés dans tous les U.S.A., et le *Rehabilitation Act* fut amendé en 1978 pour mettre en place un programme de services pour une vie autonome. Puis divers mouvements de désinstitutionnalisation émergèrent en Europe, au Japon, en Australie... Pour les sourds, les premiers écrits 'révolutionnaires' de Stokoe datent de 1960 ; les premières revendications des sourds, des années 70 (deaf pride) ; la première révolte a eu lieu en 1988 à Gallaudet.

L'*Independent Living Movement* a été influencé par trois mouvements : le *self-help* (soutien mutuel, échange d'expériences, comme les Alcooliques Anonymes depuis 1935) ; le *mouvement consumériste* (revendication d'un droit de regard et d'intervention des usagers sur les activités qui les concernent, droits des consommateurs de contrôler les prestations fournies et l'adéquation des services) ; et le *mouvement de lutte pour les droits civiques* (revendications politiques en termes de groupes minoritaires opprimés – comme afro-américains, mouvements féministes ou homosexuels). Le paradigme de la réhabilitation, pour les personnes handicapées, est remplacé par celui de vie autonome.

Des représentants d'handicapés décident de créer, en 1981, l'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH – ou DPI *Disabled People's International*). Les fondements en sont : *advocacy* (défense des intérêts et des droits individuels et collectifs) ; *peer-counseling* (conseil par les pairs, entraide, pair-émulation) ; *empowerment* (renforcement du pouvoir de décision et de contrôle des usagers). Le DPI, reconnu internationalement, a milité pour une évolution de la CIDIH : celle-ci ne tient pas compte du fait que le handicap ne s'explique pas tant par les caractéristiques de la personne que par l'ensemble des barrières physiques ou socioculturelles faisant obstacle à la pleine citoyenneté des personnes concernées.

Suite aux pressions des associations de personnes handicapées, l'OMS a procédé à une révision de la CIDIH, adoptant la nouvelle CIF (classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé) en mai 2001. Mais la CIF est encore influencée par le modèle médical ou médico-social, classant les individus dans des catégories, au lieu de centrer le regard sur l'interaction individu-environnement. Au contraire, le PPH (processus de production du handicap), modèle canadien, est plus avancé sur cette question : la situation d'une personne est le résultat d'une interaction entre ses caractéristiques propres – ses capacités – et le milieu dans lequel elle se trouve. Une situation peut être handicapante, ou plus ou moins handicapante, par rapport aux capacités individuelles – construire un escalier sans prévoir de rampe d'accès sera handicapant pour certaines personnes. La question n'est pas alors de 'réparer' la personne, mais de prévoir et d'aménager les situations pour qu'elles ne soient pas handicapantes.

L'évolution des lois en France suit – avec quelque retard – ces évolutions internationales. Les concepts de vie autonome, de droits de la personne en situation de handicap, de prise de parole des personnes concernées marquent les nouvelles orientations législatives, comme la loi du 02 janvier 2002, réformant les institutions sociales et médico-sociales. De nouvelles instances sont créées, comme le CNCPH – comité national consultatif des personnes handicapées, relayé au niveau local par des comités départementaux, afin de promouvoir la prise de parole des personnes en situation de handicap. Des 'maisons du handicap' ou agences départementales du handicap sont à l'étude, afin de regrouper l'information et faciliter sa diffusion, permettant ainsi une plus grande participation des personnes concernées, livrées jusque là au bon vouloir des 'spécialistes'. La réforme de la loi de 1975, qui doit être publiée en décembre prochain, reprend et prolonge ces évolutions.

L'administration, en général, et le gouvernement en particulier se montrent soucieux de ces évolutions. Il suffit de voir le nombre de rapports et propositions qui fleurissent à propos du handicap. Pour ne donner que quelques exemples parmi les plus récents : le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées a publié en 2003 un rapport sur les 'Aides

techniques aux personnes handicapées : situation actuelle, données économiques, propositions de classification et de prise en charge' (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000170.shtml>) ; le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées a diffusé en 2003 le rapport de Denis Piveteau : 'Propositions pour les missions et la structure d'une "Agence nationale des handicaps"' (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000539.shtml>) ; la Cour des comptes a fait paraître en 2003 : 'La vie avec un handicap : rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations et organismes intéressés' (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000382.shtml>) ; les services du Premier ministre ont diffusé en 2003 : 'L'accessibilité des transports aux personnes handicapées et à mobilité réduite' (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000141.shtml>) ; le Sénat a fait paraître en 2002 un 'Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires sociales sur la politique de compensation du handicap' (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000449.shtml>) ; le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère de la santé ont publié en 2001 : 'Personnes handicapées : analyse comparative et prospective du système de prise en charge' (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/014000546.shtml>), etc. Cette profusion textuelle est le signe à la fois de l'évolution des mentalités et points de vue concernant le handicap – et donc des évolutions législatives nécessaires, et à la fois du trouble que ces évolutions amène – notamment à cause des revendications parfois contradictoires entre les différentes catégories d'intervenants dans ce domaine.

### Frontière et norme

Ces différences de conceptions et les évolutions sociales et législatives concernant les personnes en situation de handicap sont portées par un soubassement d'ordre philosophique : les concepts sur lesquels on s'appuie pour définir la frontière, le modèle, la norme. Le *Dictionnaire de médecine* de Littré et Robin définit le normal comme suit : normal (*normalis*, de *norma*, règle) qui est conforme à la règle, régulier. Le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande est plus explicite : est normal, étymologiquement, puisque *norma* désigne l'équerre, ce qui ne penche ni à droite, ni à gauche, ce qui se tient dans un juste milieu, d'où deux sens dérivés : est normal ce qui est tel qu'il doit être ; est normal, au sens usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce ou ce qui constitue la moyenne d'un caractère mesurable. Il est également remarqué combien ce terme est équivoque, désignant à la fois un fait et « une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte ». Anomalie est un substantif auquel ne correspond actuellement aucun adjectif. L'usage l'a ainsi couplé à l'adjectif anormal, mais leur sens est différent. Le *nomos* grec et le *norma* latin, loi et règle, tendent à se confondre. En toute rigueur sémantique, anomalie désigne un fait, c'est un terme descriptif, alors qu'anormal implique référence à une valeur, c'est un terme appréciatif, normatif. Un caractère commun prend ainsi valeur de type idéal (Canguilhem, 1999).

Et le concept de frontière est représentatif de cette confusion : à la fois limite englobant la diversité de tous ceux qui peuplent ce territoire, et référence à une norme, un modèle tendant à la suppression des différences et à l'opposition avec ceux qui ne correspondent pas à ce modèle – ceux qui sont, quelque part, complices avec l'étranger, ceux qui ne sont pas tout à fait à l'intérieur de la frontière. Ainsi, par exemple, Michel Foucault (1997) dénonce le 'racisme d'État'. Il ne s'agit pas là du racisme ethnique, lié à la couleur de la peau, mais d'un racisme basé sur des critères biologiques, d'une qualification des individus par le seul côté biologique. Ce racisme vise 'l'amélioration' de la population, et l'élimination, sinon physique, du moins politique, des groupes qui représentent un danger biologique. Dans cette économie du 'bio-pouvoir', la mort de l'autre est le renforcement de soi-même, de sa race, de sa population. L'autre, le différent, n'est pas source de richesse, au contraire. Et même si l'on

n'est pas, aujourd'hui, dans la dynamique d'extermination nazie, les mesures médicales ou éducatives prises à l'égard de groupes comme celui des sourds montrent clairement cette non prise en compte de la différence, cette volonté d'assimilation, de modèle unique.

Le thème de la frontière est ainsi lié à celui du même et de l'autre, à la reconnaissance de la différence (Wievjorka, 2001). Déjà, Platon, dans le *Sophiste*, notait que *négation* ne signifie pas *contraire*, mais *différent* (le non-entendant n'est pas le contraire de l'entendant, mais est différent de lui). Ainsi, dans le *Politique*, il prend l'image du tisserand dont le travail consiste en séparation et combinaison. Mais différentes conceptions politiques s'affrontent : des conceptions plus unitaires, nationales et des conceptions plus communautaires ; et la frontière peut être barrière étanche ou lieu de passage, ouverture ou fermeture...

### Frontière invisible

Ainsi une frontière n'est pas toujours évidente – au sens étymologique : elle peut être invisible. Cependant, les attitudes, les décisions, les réglementations font apparaître ces frontières – de différentes manières, selon le point de vue que l'on porte sur l'autre. La frontière est liée à la forme de reconnaissance que l'on porte sur ceux avec lesquels on partage un territoire – et ceux qui habitent l'autre côté de la frontière. Axel Honneth (2000) distingue trois formes de reconnaissance, trois formes d'intégration sociale : la première est constituée de liens affectifs (amour, amitié, haine...) – l'autre n'est pas vu pour lui-même, mais par rapport à soi ; la deuxième est basée sur la reconnaissance des droits d'autrui (et des obligations qui s'imposent à soi-même) : l'autre est reconnu, respecté – mais à distance ; la troisième forme porte sur l'adhésion à des valeurs communes : là, il ne s'agit plus simplement d'être côte à côte, mais de cheminer ensemble. A ces trois formes de reconnaissance, correspondent trois formes de non reconnaissance, de mépris : les sévices, la violence qui menacent l'intégrité physique ; la privation des droits ou l'exclusion qui menacent l'intégrité sociale ; et l'humiliation ou l'offense qui menacent l'estime sociale. Ces différentes attitudes, positives ou négatives, révèlent le regard que l'on porte sur l'autre – l'étranger, ou celui avec lequel on 'partage' une frontière, selon le point de vue...

La frontière, terme d'origine militaire au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, a souvent servi de métaphore à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment pour le romantisme, à propos du 'dehors' et du 'dedans'. D'ailleurs, cette image a été appliquée non seulement aux rapports entre personnes, mais également aux quêtes de sa propre identité. Et là encore, cette image s'applique effectivement à la situation de beaucoup de sourds. Ainsi divers témoignages de personnes sourdes montrent leurs angoisses et fantasmes, tellement exclues qu'elles ne peuvent se trouver elles-mêmes, tiraillées entre ce que l'on dit d'elles, l'image que leur renvoient ceux qui les entourent et leurs propres désirs. Et cela se traduit par l'impossibilité – ou la très grande difficulté – à renouer des liens 'sociaux' – qui plus est amicaux, voire amoureux. Ainsi l'on se construit notamment par le regard d'autrui. Et lorsque ce regard est négatif, culpabilisateur, discriminant, la frontière ainsi imposée peut être intériorisée, et devenir une déchirure en soi-même, une déchirure de soi-même.

### Conclusion

La surdité est une situation très particulière, analysable selon une multitude de points de vue. Le regard médical, souvent prédominant, la considère comme une maladie, et cherche à la guérir – ou tout au moins à la prévenir et à l'opérer. Le regard prothétique cherche à

---

<sup>3</sup> selon le Trésor de la langue française informatisé.

l'appareiller et à la 'rééduquer'. Le regard linguistique y découvre une langue riche et originale. Le regard sociologique y voit un lieu de conflits, de souffrances, de solidarité...

La surdit  est bien une fronti re : fronti re sociologique, entre communaut  des sourds et soci t  d'entendants ; fronti re linguistique, entre langue des signes et langue nationale ; fronti re cognitive, entre appr hension visuelle et appr hension bimodale... Parler ainsi, en termes de fronti res, h risse au plus haut point les m decins ORL (ou la plupart), et les associations de parents d'enfants sourds (ou la plupart) : comment un 'd faut' physique peut-il  tre  rig  en culture ? Et comment un enfant peut-il  tre ainsi 's par ' de ses parents, au nom d'une culture qui lui serait propre ?

Et l'on touche alors une des cl s du 'malentendu' entre communaut  des sourds et soci t  d'entendants : la diff rence entre le regard port  sur soi et le regard port  sur autrui. Partager la vie d'une minorit  oblige   se pencher sur soi-m me,    tre confront    ses particularit s –   chercher   les cacher, ou, par r action,   les mettre en avant. Partager le sort de la majorit  n'implique pas cette qu te : elle est donn e, 'par d faut', par toute la vie sociale et son organisation – et par la norme ainsi diffus e. La situation de la minorit  appara t alors comme un probl me, une diff rence qui peut attirer, au nom d'un certain 'exotisme', ou qui peut heurter les garants du mod le social. Le concept de fronti re permet d'apporter un  clairage sur ces diff rences, ces conflits, les mesures politiques et  ducatives... sur toute l'histoire des sourds.

## Bibliographie

- ALAIN DE LILLE, 12<sup> me</sup> s., *Distinctiones dictionum theol.*, *Patr. Lat.* (Migne) t. 210, col. 965.
- AUGUSTIN, cit  par B. Moody, D. Hof, A. Vourc'h, M. Girod, A.C. Dufour, 1998, *La Langue des signes*, tome 1 : histoire et grammaire, I.V.T., p. 18, Vincennes.
- B BIAN A., *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, Paris.
- BERTHIER F., 1838-39, « Les sourds-muets devant les tribunaux civils et criminels », *L'ami des sourds-muets*, t. 1, p. 35-39, Paris.
- BERTHIER F., 1840, *Les Sourds-muets avant et depuis l'abb  de l' p e*, Le Doyen, Paris.
- BERTHIER F., 1868, *Le Code Napol on, Code civil de l'Empire fran ais mis   la port e des sourds-muets, de leurs familles et parlants en rapport journalier avec eux*, Librairie du Petit Journal, Paris.
- CANGUILHEM G., 1999, *Le normal et le pathologique*, « Quadrige, 65 », P.U.F., Paris.
- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes fran aise, Les voies de l'iconicit *, Ophrys, Paris.
- DELAPORTE Y., 2002, *Les sourds, c'est comme  a*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- DIDEROT, 1751,  d : 2000, *Lettre sur les sourds et muets*, Robert Laffont, « Bouquins », Paris.
- FOUCAULT M., 1997, *Il faut d fendre la soci t *, Cours au Coll ge de France, 1976, « Hautes  tudes », Gallimard / Seuil, Paris.
- HONNETH A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Ed. du Cerf, Paris.
- KANT E., 1798,  d. 1993, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. A. Renaut, GF-Flammarion 665, Paris.
- J R ME, *Commentaire de l' p tre aux Galates*, L. 1, ch. 3, *Patr. Lat.* (Migne), t. 138, col. 349.
- JOUANNET G., 1999, *L' cran sourd*,  d. CTNERHI-INJS, Paris.
- LEIBNIZ, 1885,  d. 1993, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, GF-Flammarion 582, Paris.

- MOTTEZ B., 1986, « *La langue des signes française, la communauté linguistique des sourds* », in G. Vermès, éd., *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, 1 : Langues régionales et langues non territorialisées, L'Harmattan, Paris.
- MERLO G., 1977, *Eretici et inquisitori nella società piemontese del trecento*, Turin, cité in SCHMITT J.-C., 1990, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, p. 140, Gallimard, Paris.
- PELLETIER A. et DELAPORTE Y., 2002, *Moi, Armand, né sourd et muet*, Plon, « Terre Humaine », Paris.
- RÉGNARD A., 1902, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Larose, Paris.
- RICHET C., 1919, *Sélection humaine*, cité par Peter Leuprecht, 1999, in *Éthique et thérapeutique*, J.-M. Mantz, P. Grandmottet et P. Queneau édés., Presses universitaires, Strasbourg,
- SAINT-LOUP A. de, DELAPORTE Y. et RENARD M., 1997, *Gestes des moines, regard des sourds*, Siloë, Nantes.
- SICARD R.A.C., 1803, *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance*, 2<sup>ème</sup> édition, Le Clère, Paris.
- TISSIER A., éd., 1989, *Recueil de farces (1450-1550)*, Tome V, Droz, Genève.
- TRUFFAUT B., *Cahiers de l'histoire des Sourds*, n° 0 à 8, Association Étienne de Fay, Angers.
- VARIOT B., *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, vus au travers de l'Impartial 1856-1859*, Thèse (Professorat des I.N.J.S.), 1980.
- VIROLE B., éd., 2000, *Psychologie de la surdité*, De Boeck Université, Bruxelles.
- WIEVIORKA M., 2001, *La différence*, Ed. Balland, Paris.